

CONDITIONS GENERALES DE VENTES IRL FRANCE

1/ APPLICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Le seul fait de passer commande auprès d'IRL FRANCE emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après CGV) dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

Les présentes CGV s'appliquent en effet sans restriction ni réserve à toutes ventes de produits réalisées par IRL France auprès d'acheteurs professionnels, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de ses Clients et notamment leurs Conditions Générale d'Achat sur lesquelles elles prévalent conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce. Elles annulent et remplacent donc toutes les autres conditions précédentes.

2/ COMMANDES

Toute commande est ferme et définitive et ne pourra être modifiée sans un accord écrit des deux parties. La modification d'une commande ne peut être prise en considération que si elle arrive par écrit pendant sa période de validité d'une durée de TRENTE (30) jours, sauf mention contraire figurant dans ladite proposition.

Les commandes téléphoniques ne peuvent être effectuées qu'après ouverture d'un compte Client et doivent être confirmées par fax dans un délai de 48 heures. IRL FRANCE refuse toutes les pénalités de retard indiquées sur les commandes sans un accord écrit des deux parties.

3/ PRIX

Tous les prix indiqués dans le tarif ou sur une commande s'entendent net et Hors Taxes. Les prix et les produits du tarif en vigueur sont modifiables sans préavis par la société IRL FRANCE sous réserve d'être communiqués à l'acheteur avant la livraison de la commande enregistrée.

4/ CONDITIONS DE PAIEMENT

Pas de minimum de commande mais les conditionnements doivent être respectés.

Paiement : règlement de la totalité à la commande par virement ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la société IRL France.

Au-delà de 5 000 euros HT de commande : règlement de 50 % à la commande, le solde à la livraison.

5/ RETARD DE REGLEMENT

En cas de retard de paiement d'une échéance sans accord entre les parties, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours dans l'attente de la réception d'un règlement. Par ailleurs, le délai de règlement des autres commandes en cours sera revu sans préavis de notre société. Tout paiement ultérieur est passible de plein droit de frais d'agios dont le taux sera fixé en fonction du marché monétaire majoré au minimum par un coefficient de 1,5.

6/ DEFAUT DE REGLEMENT

Le défaut de paiement d'une échéance rend immédiatement exigibles toutes les autres créances échues ou à échoir et ce de plein droit sans mise en demeure préalable. Dans l'hypothèse d'une telle situation le compte sera automatiquement bloqué ainsi que les commandes en cours de préparation, sans que le client puisse demander des compensations, des dédommagements, ou d'obtenir le remboursement des pertes directes ou indirectes subies.

Toutes marchandises vendues par l'acquéreur, et étant encore sous la réserve de propriété du vendeur, doivent impérativement être restituées à IRL FRANCE.

7/ RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des produits vendus par IRL FRANCE au profit du Client n'interviendra qu'après le paiement intégral de la facture émise et non à la livraison

Durant la période s'écoulant entre la livraison et le transfert de propriété des produits vendus, les risques de perte, vol ou destruction demeurent à la charge du Client.

L'inexécution par le Client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère ainsi à IRL FRANCE le droit d'exiger la restitution immédiate des produits livrés aux frais, risques et périls du Client et de résoudre la vente. Dans cette hypothèse, tout acompte versé par le Client restera définitivement acquis à IRL FRANCE à titre d'indemnisation forfaitaire et sans préjudice de toute autre action qu'IRL FRANCE serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

8/ DELAIS DE LIVRAISON

Les livraisons sont préparées en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à une livraison globale ou

partielle suivant l'urgence stipulée par le client. Les retards ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts ni à l'annulation des commandes en cours. Les délais de préparation des commandes ne sont pas garantis par la société IRL FRANCE et sont donnés à titre indicatif.

Les délais de livraison ou de mise à disposition du Client donnés par IRL FRANCE ne constituent pas des délais de rigueur et IRL FRANCE ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison n'excédant pas huit semaines, qui ne pourra donner lieu à aucun dommages et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le Client.

Toutefois, si huit semaines après la date précisée sur l'offre commerciale le produit n'a pas été livré pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra alors être annulée à la demande de l'une ou l'autre partie à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

La vente pourra ainsi être résolue à la demande écrite du Client. Les sommes versées par le Client lui seront restituées, sans intérêts, par IRL FRANCE, ce sans délais. Aucune indemnisation, pénalité, intérêt ou autre ne pourra être réclamé à IRL FRANCE, si ce n'est la résolution de la vente et le remboursement des sommes versées par le Client, en cas de retard de livraison.

IRL FRANCE ne pourra en outre en aucun cas être tenue responsable de tout retard dans l'achèvement qui serait imputable au transporteur.

9/ LIVRAISON

Les produits sont livrables en port avancé, débité sur facture, au lieu convenu. Tous nos produits, même ceux vendus en franco, voyagent aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient en cas de manquants, de retards, ou de détérioration des colis survenus au cours du transport, d'exercer immédiatement tout contrôle de conformité de la livraison.

En cas de litige sur l'état ou le nombre de colis, le client doit porter une réserve et la confirmer par actes extrajudiciaires ou lettre recommandée avec avis de réception au transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises. Le choix du transporteur est fait par le vendeur mais n'entraîne en aucun cas sa responsabilité.

10/ RETOUR DE MATERIEL

Toute demande de retour doit être formulée par écrit dans les 3 jours de la date de livraison et doit faire l'objet d'un accord entre le vendeur et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera pas lieu à un avoir. Le produit doit être restitué à IRL France au plus tard le 25 du mois en cours. Si le produit n'est pas dans les locaux à cette date, il sera facturé en fin de mois sans aucun recours pour le client. Pour tout produit demandant une préparation, IRL FRANCE reprendra le matériel avec une moins value de 20% sur le prix du produit. Aucun retour ne sera accepté si le port et l'emballage ne sont pas payés par le client. En tout état de cause, aucun retour expédié plus de 30 jours à compter de la réception du produit ne sera accepté. Les frais de transport et les risques sont toujours à la charge du client.

11/ CONTESTATION

Toutes les réserves et réclamations relatives aux produits vendus par IRL France doivent être formulées par écrit à IRL France par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée dans un délai de trois jours après la livraison ou de la mise à disposition.

Dans tous les cas le matériel doit être retourné à IRL FRANCE pour procéder au contrôle des caractéristiques techniques du produit. Les frais de transport sont à la charge de l'acquéreur. Si il est reconnu que le matériel comporte des anomalies ou un vice provoquant un dysfonctionnement de l'application, notre responsabilité se limite strictement au remplacement du matériel à l'exclusion de tous frais ou indemnités : en d'autres termes, aucun dédommagement de main d'œuvre, retard, perte d'exploitation, ou tout autre motif qui pourrait être évoqué. Le temps nécessaire pour la prise en compte de la réclamation ne modifie nullement le montant, la date et le type de paiement initialement convenus.

Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le Client perd tout droit à réclamation au titre des vices apparents affectant les produits vendus.

12/ ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Tout litige relatif, à la formation, l'exécution et la cessation des relations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable sera soumis à la loi Française, et le Tribunal de Commerce de MONTAUBAN sera seul compétent à juger la contestation relative à l'exécution de la commande.

Signature du Client et tampon

Précédez votre signature de la mention « lu et approuvé »